Image not found or type unknown

Litige de contrat avec un construteur immobillier

Par **cameleon971**, le **01/10/2008** à **20:26**

bonjour
je suis entrepreneur en peinture et actuellement en contrat avec un constructeur. sur se contrat il est specifier un premier versement de 10% au depard du chantier
30% pour preparation plus premiere couche peinture et lasur puis
30% deuxieme couche peinture
25%finition et netoyage chantier et
5%de retenu en cas ou il y aurai des retouche a faire.le chantier fini celui-ci ma verse les 10% de départ
mais voici qu il me dix qu il me payera le reste que dans 30 jour alors que sur le contrat il n y a rien de specifier.que dois-je faire? suis je en droit de lui demandé de soldé sa dette

Par **titifa**, le **02/10/2008** à **12:22**

Bonjour monsieur,

Vous avez tout à fait le droit de réclamer les sommes qui vous sont dûes.

Je vous conseille de lui écrire un courrier recommandé avec accusé de réception de MISE EN DEMEURE de payer.

S'il ne bouge toujours pas, vous pouvez demande sa condamnation au juge des référés du

tribunal de commerce du lieu du débiteur.

Bonne journée.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés